



## Cotisation non payer par employeur

Par **mimi2727**, le **03/11/2009** à **18:27**

Bonjour,rnrnj'ai un employeur qui m'a fait des bulletins de salaires mais n'a pas cotise ma caisse de retraite 6 ans rnquel recours pour payer les cotisations l'urssaf n'accepte pas rnla cram ne veut pas traiter mon dossier avant mes 65 ans rnla societe a fermer depuis 3 ans rnsur mon premier emploi en 69 je n'avais pas de numero immatriculation mes 2 premiers trimestres ne sont pas pris en compte malgres l'envoi des bulletins de salairesrnexiste t il des associations ou autres qui peuvent intervenir ou faut il prendre un avocat contre la cram rnj'habite marseille rnmerci de vos reponses

Par **julius**, le **04/11/2009** à **18:24**

Bonsoir,rnrnA ma connaissance , il faut vous retourner contre l'ancien employeur , eusse t il fermer la société . ( sauf si un mandataire liquidateur a executé la fin de session).rnrnLa CRAM devrait reconnaitre votre travail si vous amenez les fiches de paies de ces 6 ans ; ce sera à eux , d'après ce que je sais de se retourner contre l'employeur fautif , si il s'agit d'une dissimulation des charges sociales , retirés de votre bulletin de salaire.rnrnEn revanche , si vous n'avez pas de bulletin de salaire , cela sera considéré comme du travail clandestin

Par **aluyetanet**, le **05/11/2009** à **21:29**

BonjourrnrnC'est un abus de confiance réprimé par le Code Pénal.rnrnIl faut porter plainte au plus tot contre votre employeurrnrnBonne journée